

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à l'opération de production d'énergie photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Jean-Lespinasse au lieu-dit « Causse-de-Benne » regroupant les enquêtes sur la demande d'un permis de construire et d'une autorisation de défrichement

Porteur de projet : SARL CPV SUN 40 (Luxel)

Par arrêté n° E-2022-266 du 10 octobre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite **du mardi 8 novembre 2022 à 9h00 au vendredi 9 décembre 2022 à 12h00**.

À l'issue de l'enquête publique, la préfète du Lot statuera sur la décision d'autorisation des opérations envisagées au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Pendant la durée de l'enquête, les éléments du dossier d'enquête publique comprenant notamment la demande de permis de construire, la demande d'autorisation de défrichement, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage sont consultables :

- sur support papier en mairie de Saint-Jean-Lespinasse, siège de l'enquête, et mis à disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- sur un poste informatique mis à disposition pendant la durée de l'enquête publique, dans les locaux de la mairie précitée, aux jours et heures d'ouverture au public ;
- sur le site Internet des services de l'État du Lot via le lien <https://www.lot.gouv.fr/parc-photovoltaïque-au-sol-saint-jean-lespinasse-a13689.html> et le site de la mairie de Saint-Jean-Lespinasse (<http://www.saint-jean-lespinasse.fr/>).

Le commissaire-enquêteur, M. Joseph FINOTTO, siégera en mairie de Saint-Jean-Lespinasse pour recevoir les personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations sur l'opération projetée, aux jours et heures définis comme suit :

- mardi 8 novembre 2022, de 9h00 à 12h00 ;
- mercredi 23 novembre 2022, de 14h00 à 17h00 ;
- jeudi 1^{er} décembre 2022, de 14h00 à 17h00 ;
- vendredi 9 décembre 2022, de 9h00 à 12h00.

Pour rencontrer le commissaire-enquêteur en dehors des jours et créneaux horaires indiqués ci-dessus, le public devra au préalable prendre rendez-vous auprès de la mairie (05 65 38 02 64).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter, à sa convenance, ses observations et propositions au commissaire enquêteur selon l'une ou plusieurs des modalités suivantes :

- sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur déposé à la mairie de Saint-Jean-Lespinasse, aux heures d'ouverture au public ;
- par voie électronique à l'adresse mail suivante : ddt-participationdupublic46@lot.gouv.fr ;
- par courrier postal adressé à la mairie de Saint-Jean-Lespinasse (46 400), à l'attention de M. le commissaire Enquêteur, avec la mention « PV Causse-de-Benne ».

Direction Départementale des Territoires du Lot

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en DDT du Lot et en mairie de Saint-Jean-Lespinasse ainsi que sur le site Internet des services de l'État du Lot via le lien <https://www.lot.gouv.fr/parc-photovoltaique-au-sol-saint-jean-lespinasse-a13689.html> ainsi que sur le site de la mairie de Saint-Jean-Lespinasse (<http://www.saint-jean-lespinasse.fr/>) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès du maître d'ouvrage, la Sarl CPV Sun 40, représentée par M. Mathieu PINCHARD, responsable régional, par téléphone (06 71 71 53 83 ou 04 99 13 09 04) ou par courriel (m.pinchard@luxel.fr).

Fait à Cahors, le 10 octobre 2022

Le Directeur départemental
des territoires



Jean-Pascal LEBRETON